

---

## ◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 10 Mars 2009* ◇

---

**Régis BONNEFOY** est nommé secrétaire de séance.

---

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.  
Il soumet le compte-rendu du 27 Janvier 2009 à l'approbation de l'assemblée.

Vincent DUCREUX souhaite proposer la modification suivante à la page 6 du

compte-rendu du 27/01/2009 : « L'un de ses principaux objectifs est de faire reconnaître le paysage comme **patrimoine** commun. »

L'assemblée approuve ce compte-rendu et la modification précédente.

## **FINANCES**

### ➤ **Renouvellement de la ligne de trésorerie CCMP**

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € à compter du 26 mars 2009 et pour une durée d'un an.

Deux propositions :

- la Caisse d'Épargne propose 1 000 000 € sur un an au taux Eonia de + 1,2 %

- Dexia propose 600 000 € au taux Eonia de +1,6 %

L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne.

## ➤ Budget Principal

### • Compte de gestion 2008

M. GILBERT présente le compte de gestion 2008 du Budget Principal transmis par le Receveur du Trésor Public.

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 218 870.76	4 513 196.12	8 732 066.88
Recettes réalisées	1 598 466.34	4 016 566.41	5 615 032.75
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 218 870.76	4 484 874.96	8 703 745.72
Dépenses réalisées	1 405 862.64	3 816 652.69	5 222 515.33
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>+ 192 603.70</b>	<b>+ 199 913.72</b>	<b>+ 392 517.42</b>

*(Montants exprimés en Euros)*

Monsieur le Président procède au vote :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'assemblée approuve le Compte de Gestion et la conformité avec le Compte Administratif.

### • Compte administratif 2008 et Affectation du Résultat

M. GILBERT présente le compte administratif 2008 du Budget Principal.

Après présentation du Compte Administratif, M. GILBERT quitte la salle et demande au 1<sup>er</sup> Vice-président (Stéphane HEYRAUD) de procéder au vote.

Stéphane HEYRAUD indique que le budget est voté par chapitre, les documents qui ont été transmis avec la convocation sont donc suffisants au vote.

Stéphane HEYRAUD procède au vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 3

L'assemblée approuve le compte administratif 2008 du Budget Principal.

Jean GILBERT précise que dans une démarche nouvelle, une commission orientations budgétaires a été créée. Elle s'est réunie trois fois sur la question des finances. Une projection analytique a été proposée au Conseil Communautaire et il a été proposé à chaque commission, au

vu des résultats financiers, d'étaler les dépenses sur trois exercices. Vous disposez aujourd'hui du détail des comptes et budgets prévisionnels. Un point sera réalisé en cours d'année sur l'application de ce budget.

### Résultat de l'exercice

M. GILBERT présente le résultat de l'exercice et propose l'affectation du résultat.

#### **FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Prévisions	4 484 874.96	4 484 874.96
Réalisé: Mandats / titres émis	3 816 652.69	4 016 566.41

**Résultat de fonctionnement**                      **199 913.72 €**

#### **INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Prévisions	4 190 549.60	4 190 549.60
Réalisé: Mandats / titres émis	1 405 862.64	1 598 466.34

**Résultat d'investissement**                      **192 603.70 €**

## Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2007	Part affectée en recette pour l'exercice 2008 - Réalisé au CA 2008	Part affectée en recette pour l'exercice 2008 sur la base du résultat de clôture 2007	Résultat d'exercice 2008	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 192 158.56		445 530.96	199 913.72	645 444.68
		746 627.60			
Investissement	- 746 627.60		- 746 627.60	192 603.70	- 554 023.90

### AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement au compte 002 (RF) :	<b>645 444.68 €</b>
Déficit d'investissement au compte 001 (DI) :	<b>-554 023.90 €</b>

Monsieur le Président procède au vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'assemblée approuve l'affectation du résultat.

### ► Vote du taux de TEOM 2009

M. GILBERT rappelle que le taux de TEOM 2008 était de 8,14%.

Le produit attendu par le Sictom est de 930 348 €.

Les bases d'impositions prévisionnelles TEOM 2009 sont de 11 791 480 €, soit un produit de 982 230 €.

Monsieur le Président propose d'augmenter le taux par rapport à l'année

précédente, à 8,33 % sur les 16 communes du territoire.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 30
- Contre : 1
- Abstention 2

L'assemblée approuve le taux de TEOM 2009 à 8,33 %.

## ➤ Vote du taux de TP 2009

M. GILBERT rappelle que le taux de TP 2008 était de 11,54 %.

Il est proposé de conserver le même taux de 11,54 %.

Les bases d'impositions prévisionnelles TP 2009 sont de 9 491 000 €. Le produit prévisionnel de TP est de 1 095 261 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité le taux de TP 2009 à 11,54%.

## • Vote du Budget Primitif 2009

La proposition du budget primitif 2009 du Budget Principal est présentée par M. GILBERT par article.

Elle reprend les chiffres du Budget Primitif et décisions modificatives 2008, le Compte Administratif 2008 et le Budget Primitif 2009.

Monsieur le Président procède au vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 4

L'assemblée approuve le Budget Primitif 2009 du Budget Principal.

## ➤ Budget Espace Nordique

### • Compte de gestion 2008

Mme MAISSE présente le compte de gestion 2008 du Budget Espace Nordique transmis par le Receveur du Trésor Public.

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	551 548.82	342 662.44	894 211.26
Recettes réalisées	47 663.60	209 189.61	256 853.21
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	551 548.82	342 662.44	894 211.26
Dépenses réalisées	86 328.56	144 953.25	231 281.81
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>- 38 664.96</b>	<b>+ 64 236.36</b>	<b>+ 25 571.40</b>

(Montants exprimés en Euros)



## Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture
Fonctionnement	-124 288.44		64 236.36	-60 052.08
Investissement	-111 043.82		-38 664.96	-149 708.78

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au fonctionnement et le déficit d'investissement à l'investissement :

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Déficit de fonctionnement au compte 002 :	<b>-60 052.08 €</b>
Déficit d'investissement au compte 001 :	<b>-149 708.78 €</b>

Monsieur le Président procède au vote :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'assemblée approuve l'affectation du résultat.

### **• Vote du Budget Primitif 2009**

La proposition du budget primitif 2009 du Budget Principal est présentée par Mme MAISSE.

Elle reprend les chiffres du Budget Primitif et décisions modificatives 2008, le Compte Administratif 2008 et le Budget Primitif

2009. Monsieur le Président procède au vote :

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstention : 3

L'assemblée approuve le Budget Primitif 2009 du Budget Espace Nordique.

## **ADMINISTRATION**

### **➤ Délégation de signature Thérèse MAISSE pour l'Espace Nordique des Monts du Pilat**

M. GILBERT rappelle que lors du Conseil du 18/11/08, Mme MAISSE a été élue 10<sup>ème</sup> Vice-présidente de l'Espace Nordique.

pièces administratives et comptables de l'Espace Nordique, en absence du Président.

Il est nécessaire aujourd'hui de délibérer pour lui accorder une délégation de signature pour la signature de toutes

L'assemblée approuve à l'unanimité la délégation de signature à Mme MAISSE.

### **➤ Lancement consultation du ménage des sièges de la Communauté de Communes, crèche de Bourg-Argental et Office de Tourisme de Bourg-Argental en marché à procédure adaptée**

M. GILBERT explique qu'actuellement, la Communauté de Communes confie à une entreprise privée le nettoyage de ses locaux (siège, Crèche de Bourg-Argental et Office de Tourisme de Bourg-Argental).

une consultation afin de bénéficier de meilleurs tarifs.

Il est proposé de lancer la consultation sous forme de marché à procédure adaptée.

Ce contrat étant arrivé à échéance et reconduit tacitement, il convient de lancer

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition de lancement de consultation.

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **➤ Approbation projet du SCOT Sud Loire**

M. GILBERT rappelle les grandes dates de délibérations du Syndicat Mixte du SCOT :

- PADD approuvé : 11 juillet 2007
- Bilan de concertation engagé : 6 décembre 2007
- DOG et Arrêt du SCOT : 20 décembre 2007

La Communauté de Communes avait déjà approuvé le projet le 4 mars 2008.

Le SCOT Sud-Loire a abrogé sa délibération du 20/12/07 le 22 mai 2008 pour permettre aux nouveaux élus de s'approprier le projet du SCOT.

- Arrêt du projet du SCOT : 4 décembre 2008
- L'enquête publique démarrera début 2009

La Communauté de Communes a 3 mois à compter du 4 décembre 2008 pour donner son avis.

Mme ESTELLE en présente les grandes lignes.

Après discussion, l'application du SCOT sur notre Communauté de Communes appelle plusieurs réserves :

- il sera en désaccord avec le PLU adoptés par certaines communes
- il limite de façon drastique la consommation foncière pour les logements et peut conduire à une perte d'attractivité de notre territoire
- l'objectif affiché de certaines communes n'est pas de poursuivre un développement à tout prix mais simplement d'avoir une population suffisante pour conserver leurs activités commerciales et artisanales et ainsi limiter les

déplacements personnels et professionnels

- sur la forme : le fait qu'il soit imposé par les services de l'Etat entraînera un manque regrettable de concertation avec les élus de terrains

Monsieur le Président précise que l'approbation du SCOT se fera sous trois conditions :

- Affirmer le développement économique de notre territoire par rapport à nos ressources et l'accueil de PME artisanales en lien avec notre projet de territoire
- Avoir une vision globale du développement de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et non pas commune par commune
- Qu'il intègre les schémas des services et de commerces

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 21
- Contre : 6
- Abstention 6

L'assemblée approuve le projet du SCOT avec les 3 réserves.

## ➤ Choix de la procédure de consultation pour le choix du cabinet d'études pour la ZDE (Zone de Développement Eolien)

M. GILBERT rappelle que lors du conseil communautaire du 27 janvier dernier, la proposition de lancement d'une étude pour définir une ZDE a été approuvée.

Il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'études pour la ZDE.

Objectifs d'une étude pour définir une Zone de Développement Eolien :

- La Z.D.E est définie en prenant en compte :
  - le potentiel éolien de la zone
  - les possibilités de raccordement aux réseaux électriques
  - la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés

- La procédure de création de ZDE ne comporte ni enquête publique, ni étude d'impact environnemental
- En fonction de ces critères, sont définis :
  - un périmètre géographique
  - la puissance installée minimale et maximale de l'ensemble des installations attendues dans la ZDE

Il est proposé une consultation en marché à procédure adaptée.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 30
- Contre : 3
- Abstention 0

L'assemblée accepte la consultation en marché à procédure adaptée.

## ➤ **Demande de subvention aux différents financeurs pour démarche études ZDE (Zone de Développement Eolien)**

M. GILBERT explique que la Communauté de Communes souhaite solliciter les différents financeurs potentiels (Région, ADEME) pour une subvention pour le lancement dans une démarche ZDE.

Montant des dépenses : 30.000 € HT

ADEME : 35 % soit 10.500 €

La Région ne subventionne pas ce projet.

Il est proposé de demander le taux maximum pour tous les financeurs.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention 2

L'assemblée accepte de déposer une demande de subvention à l'ADEME.

## **ECONOMIE**

### ➤ **Aide au dernier commerce : projet M. Chaix à St Régis-du-Coin - Boulangerie**

M. SEUX explique que M & Mme Chaix ont repris le restaurant « le Coin Tranquille » sur la Commune de St-Régis-Du-Coin en octobre 2008. Ils souhaitent également faire une boulangerie.

La Commune a décidé de verser 3 000 € d'aide.

La Communauté de Communes peut également verser la somme de 3 000 €

dans le cadre de l'aide au dernier commerce.

Actuellement ils sont en location par bail précaire d'un an ensuite ils envisagent un achat du bâtiment.

La Commission a proposé de verser 1/3 sur présentations des justificatifs de l'investissement et 2/3 à la signature de l'achat du bâtiment ou du bail commercial.

L'assemblée approuve à l'unanimité le versement d'une aide au dernier

commerce à M & Mme Chaix.

## ➤ **Renouvellement bail commercial PREGIS**

M. GAUCHER rappelle que l'Ets PREGIS occupe un bâtiment de la Communauté de Communes à Bourg-Argental, ZI du Péroux.

Le bail commercial en cours arrive à échéance à la fin du mois de mars 2009.

Un rendez-vous a été organisé le mardi 3 mars 2009 afin d'échanger sur le devenir de l'Entreprise et la poursuite du bail.

Il est proposé ceci :

- Renouvellement d'un bail commercial 3, 6, 9 ans dans les mêmes conditions que le précédent,
- Et de conserver le même loyer qu'actuellement pendant la période des 3 premières années
- Démarrage du bail au 01/04/2009

Cette réserve sera réalisée dans les 6 mois à venir.

L'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement du bail.

## **TOURISME**

### ➤ **Annexe financière Maison du Tourisme 2009**

M. GILBERT explique que suite à la signature de la convention avec la Maison du Tourisme, il est nécessaire de valider l'annexe financière 2009.

aux rémunérations, charges sociales et cotisations non connus à ce jour.

**TOTAL PERSONNEL : 74.435 €**

#### → **PERSONNEL D'ACCUEIL PERMANENT ET SAISONNIER**

- **Personnel permanent :**
  - Office de Tourisme de Bourg-Argental : 58.915 €
  - Syndicat d'Initiative du Haut-Pilat : 7.395 €
- **Personnel vacataire :**
  - Syndicat d'Initiative du Haut-Pilat : 4.496 €
  - Syndicat d'Initiative Val du Ternay : 3.629 €

N.B. : Ces chiffres peuvent être amenés à évoluer en fonction de changements liés

#### → **ANIMATION GLOBALE DU DISPOSITIF**

***Nouveau : Répartition au nombre de lits touristiques par territoire, entre les 3 Communautés de Communes qui ont signé une convention avec la MT***

- **Maison du Tourisme du Pilat : 6.638 €**

*Monts du Pilat canton de Bourg Argental : 1162 lits*

*Monts du Pilat canton de Saint Genest Malifaux : 1241 lits*

*Pilat Rhodanien : 1791 lits*

*Région de Condrieu : 2172 lits*

## → FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SITES

- OT Bourg-Argental :	12.200 €
- SI Haut-Pilat :	6.615 €
- SI Val du Ternay-St-Julien :	2.700 €
- SI le Bessat :	400 €

**TOTAL FONCTIONNEMENT OSTI :**  
**21.915 €**

## → ACTIVITES 2009

### Missions classiques

Ces missions se font dans le cadre de la mission globale d'accueil et d'information touristique.

Voir l'annexe technique.

### Projets 2009

Voir l'annexe technique.

**TOTAL GENERAL : 102.988 €**

L'assemblée approuve à l'unanimité l'annexe financière 2009.

## ➤ Modification de la procédure de marché pour l'aménagement du site de la Croix de Chaubouret

M. GILBERT rappelle que le 3 juillet 2007, le conseil communautaire avait délibéré pour lancer la consultation pour l'aménagement du site de la Croix de Chaubouret en marché négocié.

Mais en décembre 2008, le Code des Marchés Publics a été modifié, ainsi que tous les seuils.

La procédure en marchés formalisés ne sera obligatoire qu'à partir de 5.150.000 €.

Donc, vu le projet d'aménagement de la Croix de Chaubouret et les montants à

engager (environ 500.000 €) : proposition de lancer la consultation sous forme de marché à procédure adaptée

Cette procédure sera plus souple et plus rapide en terme de mise en œuvre.

Le marché sera alloti en 2 ou 3 lots. Les entreprises auront un délai de 30 jours pour répondre.

L'assemblée accepte à l'unanimité la procédure de consultation.

## ➤ Demande de subvention au Conseil Général de la Loire pour les dossiers Espace Nordique 2009

M. GILBERT explique que dans le cadre du développement touristique du site des téléskis de Graix, il est proposé de déposer un dossier pour l'Espace Nordique des Monts du Pilat au Conseil Général de la Loire dans le cadre du CTD Action 3112, le même que celui déposé à la DGE.

### Rappel :

### Développement du site des Téléskis Dévalkarts de Graix

- Acquisition de 20 dévalkarts :  
50.000 € HT

- Cellule de chronométrage :  
13.000 € HT

- Revêtement en dur de la piste de remontée pour accès aux F.T.T. :  
28.000 € HT

Pour un total de : 91.000 € HT

Plan de Financement :

- Budget Prévisionnel : 91.000 € HT

- Conseil Général de la Loire 50 % :  
**45.500 € HT**

- DGE 30 % : 27.300 € HT

Autofinancement 20 %

L'assemblée approuve à l'unanimité la demande d'une subvention au taux de 50 % au titre du soutien aux activités nordiques et à leur diversification.

## ➤ **Demande de subvention CTD : signalisation économique et touristique**

M. GILBERT explique que la Communauté de Communes souhaite déposer un dossier dans le cadre du CTD signé avec le Conseil Général de la Loire pour ce dossier sur la fiche action 4131 (renforcer la signalétique du territoire)

### **DESCRIPTIF DU PROJET :**

➤ Développement d'un plan de signalisation touristique à l'échelle de la Communauté de Communes des Monts du Pilat en respect de la Charte de signalisation du Pilat

➤ Permettre de répondre aux sollicitations des entreprises et des communes pour lesquelles la signalisation est un axe de promotion touristique et économique

➤ Veiller au respect de l'environnement en proposant une signalétique harmonieuse et respectueuse du cadre de vie

➤ Offrir aux touristes et aux usagers des moyens pour faciliter leur déplacement et leur découverte des Monts du Pilat

### **RESULTATS ATTENDUS :**

Le budget global prévu sur la fiche CTD est de 350.000 €. Ce dossier pourrait se faire en deux ou trois tranches.

Tranche I : Montant prévisionnel (100.000 € en signalétique touristique et économique et 50.000 € en signalétique des ZA)	150.000 € HT
Conseil Général de la Loire 50 %	75.000 €
Région Contrat de Parc 30 % (Plafonné à 40.000 € de dépenses)	12.000 €
Reste à financer	63.000 €

L'assemblée accepte à l'unanimité la demande d'une subvention CTD pour la

signalisation économique et touristique.

## **CULTURE SOCIAL**

### **➤ Crèches de Jonzieux et Planfoy : Changement de mode de passation des marchés : marché à procédure adaptée**

M. GILBERT rappelle que le 27 janvier 2009, le conseil communautaire avait délibéré pour lancer la consultation de marché pour les travaux des crèches en appel d'offres ouvert.

Mais en décembre 2008, le Code des Marchés Publics a été modifié, ainsi que tous les seuils.

La procédure en marchés formalisés ne sera obligatoire qu'à partir de 5.150.000 €.

Donc, vu les travaux des crèches et les montants à engager : proposition de lancer la consultation sous forme de marché à procédure adaptée

Cette procédure sera plus souple et plus rapide en terme de mise en œuvre.

Les entreprises auront un délai de 30 jours pour répondre.

L'assemblée approuve à l'unanimité le choix de la procédure de consultation.

### **➤ Crèche de Bourg-Argental : Convention avec le docteur GAUSSUIN, médecin de la crèche**

M. GILBERT explique que la Communauté de Communes des Monts du Pilat est gestionnaire d'un service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans. La crèche « les Galapiats »

Pour l'assister dans le suivi de l'établissement, ceci en application de l'article R1806-19 du décret du 1<sup>er</sup> août 2000, la Communauté de Communes des Monts du Pilat fait appel à un médecin de crèche.

La mission du médecin de crèche vise à garantir aux enfants accueillis, les meilleures conditions de santé.

Le médecin de crèche a notamment pour missions :

- De procéder à la visite préalable à l'admission de l'enfant, ainsi qu'à la visite annuelle.
- De veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale de la structure, et des dispositions à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.
- D'assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature de la convention avec le docteur Gaussuin.

## ➤ Crèche de Bourg-Argental : Nouveau règlement intérieur

M. GILBERT explique qu'afin de répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales en matière de taux de remplissage des structures et éviter d'éventuelles baisses de subventions de leur part, nous serons dans l'obligation d'appliquer de nouvelles mesures dans le fonctionnement, et ce, dès le mois d'avril 2009.

En conséquence des éléments du règlement intérieur devront d'être modifiés :

- **3.2 : Repas :**

Les repas des moins de 4 ans ne sont plus facturés, dans le cadre de l'accueil permanent ou occasionnel des enfants de moins de 4 ans, le prix du repas est compris dans le montant du tarif horaire.

- **4.2 : Règles d'approvisionnement du matériel de puériculture courante :**

A partir du mois d'avril, les parents devront fournir à la crèche un nécessaire à pharmacie pour chaque enfant (fourni auparavant par la crèche)

- **4.3. : Frais d'accueil permanent et occasionnel :**

- **4.3.3. Modalités de prises des congés par les parents :**

Afin d'optimiser les places d'accueil, les congés annuels ne peuvent excéder 10 semaines.

- **4.3 : Frais d'accueil permanent et occasionnel :**

- **4.3.7 : Accueil occasionnel :**

Le paiement s'effectue sur une base horaire, avec un minimum de 3 heures.

- **4.3 : Frais d'accueil permanent et occasionnel :**

- **4.3.8 : Mode de paiement :**

Le règlement par CESU :

- Les frais de gestion des CESU seront refacturés aux familles utilisatrices, un taux de 1.7% du montant de la facture sera donc appliqué et refacturé.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention 1

L'assemblée approuve la modification du règlement intérieur de la crèche de Bourg-Argental.

## SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

### ➤ Solidarité intercommunale

M. BARRALON explique que suite aux réflexions de la commission orientations budgétaires, communication et solidarité

intercommunale les maires et le bureau se sont réunis pour faire une proposition de

mise en œuvre de la solidarité intercommunale.

Ainsi est-il proposé un principe de Fonds de concours aux communes membres selon plusieurs critères.

Trois types de communes ont été différenciés :

	Montant dépense subventionnable Maximum	Taux de subvention	Montant de la subvention	Majoration possible
<b>Centres bourgs</b> Bourg-Argental et St Genest Malifaux	33 300	15%	De 3 500 à 5 000	10 % pour les communes qui reversent de l'attribution de compensation de TP
<b>Bourgs secondaires</b> Planfoy, St Romain les Atheux, St Julien Molin Molette, St Sauveur en Rue, Marlhes et Jonzieux	33 300	30%	De 7 500 à 10 000	
<b>Communes rurales</b> Burdignes, Graix, Colombier, La Versanne, Le Bessat, Tarentaise, St Régis du Coin et Thélis la Combe	50 000	50%	De 15 000 à 25 000	

Au lieu de mettre un plafond de subvention, le projet pourra bénéficier d'une fourchette de subvention en fonction du respect de plusieurs critères (notamment répondre aux objectifs du projet de territoire, projet intercommunal...)

La priorité sera donnée aux communes ayant eu peu ou pas d'action de la Communauté de Communes sur leur commune.

Il ne doit pas s'agir d'un droit de tirage automatique.

Chaque année 50 000 € seront budgétés pour la solidarité.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention 4

L'assemblée accepte la mise en service solidarité intercommunale.

## **Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :**

### **➤ Enquête ménages déplacements du bassin stéphanois**

M. GILBERT explique que la Communauté de Communes a été sollicitée par EPURES pour participer à une enquête sur les déplacements du bassin stéphanois.

Il s'agit d'une enquête qui sera réalisée auprès d'un échantillon de ménages résidents dans le bassin stéphanois.

Elle fournit une photographie des déplacements effectués par ces résidents, par tous les modes de transport (voiture, transport collectif, mais aussi marche à pied ou autres modes doux), un jour de semaine moyen.

Le financement de cette étude serait partenarial, une participation de la Communauté de Communes est donc demandée.

Montant participation de la CCMP :

- En 2009 : 3.050 €
- En 2010 : 5.691 €
- En 2011 : 459 €

Total 9.200 € / 902.000 € (coût étude globale)

M. GILBERT propose que cette demande soit étudiée en commission AEDD.

### **➤ Rapport d'activités 2008**

Le rapport d'activités de l'année écoulée a été remis lors du conseil communautaire. Ce document reprend toute l'activité des commissions de la collectivité afin de

présenter l'évolution constante de la structure.

La séance est levée à 23h00.

---

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Régis BONNEFOY.